

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/01/2021

Dossier complet le :

12/02/2021

N° d'enregistrement :

2021-ARA-KKP-02948

1. Intitulé du projet

Demande de régularisation suite au défrichement d'une surface de 9 710 m² sur la parcelle cadastrée section A n° 1996 sans autorisation préalable.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom PARET

Prénom Pierre-Yvon

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL PARET LOUZE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PARET Pierre-Yvon

RCS / SIRET

3 2 7 6 0 3 1 5 5 0 0 0 1 8

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. Rubrique 47 du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. Défrichement de 9 600 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est constitué par un boisement compris sur les parcelles OA 1996, OA1997, OA1998 et OA 2000.

L'opération a pour but le défrichement de 9 600m². Ce défrichement a pour objectif l'extension des plantations de vignes sur cette parcelle. Le CERFA n°13632*07 sera transmis à la DDT42 dès réception de l'avis de l'autorité environnementale.

De plus, afin de limiter les effets d'érosion et de ruissellement du talweg humide présent, les abords du cours d'eau de la Bigande seront réaménagés sur une longueur de 300ml (haies arbustives et bandes enherbées) et 6 seuils rocheux de 4 mètres de long chacun seront aménagés dans le lit mineur du cours d'eau (soit sur un linéaire total de 24ml). Ces aménagements permettront d'assurer une limitation de la vitesse d'écoulement et ainsi une limitation de l'érosion.

4.2 Objectifs du projet

Le défrichement de 9 600 m² a pour objectif une reconversion des sols par la plantation de vignes dans le but de son exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement a été réalisé par abattage des sujets à la tronçonneuse (peupliers, aulnes, arbrisseaux, friches, ronces).

De plus il a été procédé à l'arrachage de souches à l'aide d'une mini-pelle.

Les travaux de défrichement ont eu lieu durant la période courant de début décembre jusqu'à fin décembre de l'année 2019 puis dans une seconde phase de début février à fin février 2020.

Les travaux d'aménagements hydrauliques seront réalisés en période sèche.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation concernera la plantation de pieds de vigne ainsi que l'exploitation de ces sujets.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de défrichement est soumis à la procédure préalable de défrichement car l'opération constitue un défrichement au sens de l'article L. 341-1 du code forestier. De plus, et comme en dispose l'article L. 341-3 du code forestier le défrichement est soumis à autorisation préalable. Le CERFA n° 13632*07 dès réception de l'avis de l'autorité environnementale. C'est dans le cadre d'une procédure de régularisation que la présente demande est formulée et ce, pour conformer le défrichement aux obligations du code de forestier.

De plus, un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera réalisé pour permettre la réalisation des travaux dans le talweg humide.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie défrichée :	9 600 m ²
Superficie totales des parcelles :	33 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Saint Pierre de
Bœuf
La Combe
Parcelles cadastrées A n°1996, A
n°1997, A n°1998, A n°2000

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 44 ' 41 " 611 Lat. 45 ° 21 ' 59 " 963

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF continental de type 2 ensemble des vallons du Pilat Rhodanien (numéro national 820004947)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional du Pilat (Fr8000027), en bordure de son emprise.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est concerné par une zone humide déterminée par les inventaires départementaux le long du ruisseau. Toutefois, le projet n'entraîne pas de modifications (terrassement, remblaiement, drainage,...) et d'imperméabilisation de ce secteur. Les zones humides potentielles seront conservées.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels d'inondation du Rhône Projet arrêté le 3 mai 2016 et approuvé le 31 janvier 2017 Le site de projet n'est pas concerné par les aléas d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- FR8202008 Vallons et combes du Pilat Rhodanien à environ 600 mètres au Nord - FR8212012 Ile de la Platière et FR8201749 Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière à environ 550 mètres à l'Est - FR8201663 - Affluents rive droite du Rhône à environ 975 mètres à l'Est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression d'une partie boisée d'un total de 9 600 m ² . Les défrichements ont eu lieu début décembre jusqu'à fin décembre de l'année 2019 puis dans une seconde phase de début février à fin février 2020, soit en dehors des périodes de reproduction les plus sensibles pour la faune (avifaune, mammifères,...). De plus, le projet prévoit la plantation de haies le long du ruisseau ce qui permettra de reconstituer une continuité écologique et limiter les enjeux d'érosion.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement a entraîné une diminution d'espace forestier sur la parcelle pour un total de de 9 600 m ² défrichés. Ces espaces sont destinés à un usage agricole et ne feront pas l'objet d'une imperméabilisation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement de 9 600 m ² présente une légère modification du paysage mais s'intègre dans l'environnement viticole des lieux. Le site ne fait l'objet d'aucune protection particulière en ce qui concerne le patrimoine paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet permet le développement de l'exploitation viticole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit la mise en place de mesures ERC pour limiter les incidences :

- les défrichements ont été réalisés hors des périodes de reproduction les plus sensibles pour la biodiversité.
- le projet ne prévoit pas d'apport de terre extérieure permettant de limiter les risques d'introduction de plantes envahissantes
- le projet n'entraîne pas de déstructuration du sol ou d'imperméabilisation de celui-ci.
- le projet préserve les zones humides potentielles le long du ruisseau
- le projet prévoit la création d'aménagements hydrauliques (6 seuils en blocs rocheux) dans le ruisseau de la Bigande afin de limiter l'érosion et les vitesses d'écoulement,
- le projet prévoit la création d'une haie le long du ruisseau des deux côté pour assurer une continuité écologique et limiter les enjeux d'érosion. De plus, cette haie sera accompagnée d'une piste enherbée de 3m permettant de protéger le cours d'eau (continuité écologique, filtration et limitation de l'érosion, limitation des risques sanitaires pour le ruisseau,...)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des incidences limitées sur l'environnement de ce projet et de la mise en place de mesures adéquates pour limiter les incidences, le projet ne semble pas à être de nature à nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Pièce jointe n°7 - Carte des Milieux naturels (hors Natura 2000)

Pièce jointe n°8 - Carte du PPRI du Rhône

Pièce jointe n°9 - Relevé Cadastral indiquant que les parcelles A1996, A1997, A1998, A200 était initialement à l'état de pâture/ terre / vignes

Pièce jointe n°10 - Dossier de demande de défrichement

Pièce jointe n°11 - Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ROUSSILLON

le,

15-07-2027

Signature



10/10/10

10/10/10